



## IMPORTANTANCE DU RESPECT DES LIMITES DE CHARGES

Le ministère des Transports tient à vous informer que des mesures supplémentaires seront prises concernant le respect des limites de charges maximales pour la structure située sur le 10<sup>e</sup> rang de Wendover, au-dessus de l'autoroute 20, à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Dès maintenant, une surveillance accrue des contrôleurs routiers sera effectuée aux abords de la structure. Le non-respect peut entraîner des contraventions pouvant aller jusqu'à 1500\$ par tonnes supplémentaires.

Rappelons que les limites de charges sont de 24, 38 et 50 tonnes sur la structure et que le 10<sup>e</sup> rang de Wendover ainsi que le chemin des Quatre-Saisons sont interdits au camionnage, à l'exception de la circulation locale.

Le Ministère est conscient des impacts entraînés pour certaines catégories d'utilisateurs lorsqu'une limite de charges est imposée. Toutefois, ces décisions sont nécessaires afin de préserver l'intégrité des structures ciblées et d'assurer la sécurité des usagers de la route. Les limites de charges ont pour objectif de conserver le plus possible le lien routier ouvert.

Le non-respect des limites de charges fragilise les structures prématurément et pourrait obliger le Ministère à imposer des mesures plus contraignantes, telles que :

- Réduction des limites de charges déjà en vigueur;
- Mise en place d'entraves à la circulation;
- Fermeture complète de la structure.

Le Ministère vous remercie à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration.



Pour toutes questions, plaintes ou tous commentaires concernant ces travaux, vous pouvez contacter le service [Québec 511](#) par téléphone ou par Internet.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#).